ENM

ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

INDICATEUR ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

ENM 2025

Références juridiques :

• Décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

• Décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État.

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à corps, grade et échelon équivalents :

EP	Rémunération brute payée(1) femmes	Rémunération brute payée(1) hommes	écart	ratio écart (% (F-H)/H)	ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP (2)	Effet temps partiel	effet ségrégation des corps	effet démographique au sein des corps	effet primes à corps-Grade-échelon identique	ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP corrigé des effets ségrégation des corps et démographie au sein des corps	écart en EQTP en valeur absolu	Score initial sur 40
ENM	5 534 €	5 100 €	434 €	8,51%	8,7%	-15 €	598 €	-240 €	90 €	1,75%	1,7	38

Le score de l'ENM en ce qui concerne l'égalité des rémunérations des fonctionnaires fait état d'une situation plus favorables pour les femmes (+434€ en moyenne qui représentent +8,51%).

Cet écart est très nettement dû à un effet 'ségrégation des corps'. Cela signifie que les femmes sont sur-représentées au sein des corps les mieux rémunérés, notamment au sein des emplois spécifiques de l'ENM occupés par des magistrat·e·s (+598€).

L'effet primes, par nature variables, est lui aussi favorable aux femmes, mais dans une moindre mesure (+90€).

L'effet temps partiel a très peu de poids (-15€).

L'effet démographique est important et joue en défaveur des femmes qui sont plus jeunes. Il réduit sans toutefois compenser l'écart lié à la ségrégation des corps (-240€).

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente :

Ecole Nationale de la Magistr	Rémunération brute EQTP (1) femmes	Rémunération brute EQTP (1) hommes	effectifs (ETPT) femmes	effectifs (ETPT) hommes	ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP	écart en EQTP en valeur absolu	Score initial sur 40
Catégorie Encadrement	9 625 €	7 766 €	2	1	24%		
Catégorie A	3 449 €	4 304 €	18	12	-20%		
Catégorie B	2 553 €	2 581 €	22	15	-1%		
Catégorie C	2 290 €	2 301 €	17	9	0%		
					-6%	6,0	34

Les agents contractuels masculins sont globalement mieux rémunérés que les agents féminins. Ce constat ne vaut que pour les agents de catégorie A (+20%).

Les salaires des cadres sont ceux qui sont soumis aux variations plus fortes en fonction de l'application de nos règles de gestion. Le cadre de gestion signé avec la contrôleuse budgétaire régionale prévoit la prise en compte de l'ancienneté et de la carrière passée dans la définition de la détermination des agents contractuels.

L'effet démographique joue donc un rôle important dans les écarts de rémunération entre agents contractuels. Le recrutement de cadres contractuels masculins plus âgés qui disposent d'une carrière plus longue, explique cet écart qui n'est pas constaté parmi la population des agents contractuels de catégorie B et C.

Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations :

Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	effectif de la population sous représentée	Score sur 20
8	2	2	8

La surreprésentation des femmes parmi les 10 agents les mieux rémunérés de l'ENM ne fait que refléter la très forte féminisation de nos effectifs, notamment parmi les personnels régis par le décret 99-1073. Une proportion de 50% d'hommes parmi cette population constituerait une anomalie.

La note de 8/20 sur *ce critère* représente plus de la moitié de l'écart qui nous sépare du score parfait (12 points / 20 points)

	Note maximale	Score de l'ENM
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	38
Égalité de rémunération pour les non titulaires	40	34
Dix plus haute rémunération	20	8
TOTAL	**100**	**80**